

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2014-43 en date du 25/04/2014 portant modification de la délibération 2014-28 du 09/04/2014 fixant les taux des taxes communales 2014 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Avril 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Avril 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, FAUCHER Alain, GILLES Dominique, HARGE Andrée, JACQUET Michel.

Représentés : MM. ALAMARGOT Sylvie procuration à GILLES Dominique, DUBREUIL Marc procuration à FAUCHER Alain, DUFOUR Aurore procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction des Finances Publiques demande au Conseil municipal de modifier le taux 2014 de la taxe foncière non bâti trop élevé par rapport au taux voté pour la taxe d'habitation. Il précise qu'il s'agit de le diminuer de 0,03 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 12,66 %
- Taxe foncière : 14,70 %
- Foncier non bâti : 60,53 %

- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération 2014-28 du 09/04/2014 fixant les taux des taxes communales 2014.

A La Geneytouse, le 28 Avril 2014

Le Maire,

